



Vacances de fin d'année

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale et l'agence AVS seront fermées du **Mercredi 23 décembre 2015 au vendredi 1^{er} janvier 2016 compris**.

Les personnes qui ont des affaires à traiter voudront bien s'organiser en conséquence.

Les affaires urgentes survenant durant la fermeture de l'administration communale pourront être soumises au Conseiller communal en charge du dicastère concerné. La liste des membres de l'Exécutif et la répartition des dicastères figurent sur le panneau d'affichage de chaque localité ainsi que sur le site internet communal.

Service hivernal

Le service hivernal fonctionnera selon la **pratique ordinaire** en vigueur dans **chaque localité**, comme l'an dernier.

Pour **Saint-Ursanne**, un service de piquet sera assuré :

- Du 21.12.2015 au 25.12.2015 et du 02.01.2016 au 08.01.2016 par Romain Piquerez ; 079 818 45 94
- Du 26.12.2015 au 01.01.2016 par Jean-Marie Métille ; 079 653 61 45

Vœux

Les Autorités et le personnel communal souhaitent à toutes et tous de joyeuses fêtes et une heureuse année 2016.